

Licence Professionnelle Maintenance Industrielle

Sûreté des Process

Validation des études

• Validation professionnelle :

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
"Maintenance Industrielle - Sûreté des Process"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat: réussite aux épreuves, notation en entreprise

• Validation Universitaire :

La validation de la **Licence Professionnelle** est soumise à deux conditions :

- La moyenne des Unités d'Enseignement (projet tutoré et stage inclus) doit être égale ou supérieure à 10/20

- La moyenne de l'ensemble constitué du projet et du stage doit être égale ou supérieure à 10/20.

Le projet et le stage sont évalués par l'ensemble de l'équipe pédagogique et le tuteur en entreprise de chaque étudiant.

Partenariat

Cette formation par alternance est organisée en partenariat avec la branche professionnelle UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et l'Université de Marne La Vallée.

Les étudiants sont simultanément inscrits à la **Licence Professionnelle**, diplôme national, et à la préparation du Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM), titre reconnu par la Profession.

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Charges sociales et Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus.

A défaut de bénéficier d'une exonération spécifique, pour les contrats conclus par les jeunes de moins de 26 ans, après le 1^{er} janvier 2008, les employeurs peuvent bénéficier de la réduction de cotisations Fillon, à condition d'en remplir les conditions. (nous consulter)

L'entreprise d'accueil bénéficie de financements spécifiques. (voir OPCA de branche).

**LES DOSSIERS DE PRÉ-CANDIDATURE DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DE PRÉFÉRENCE POUR LE 15 JUIN DE CHAQUE ANNÉE.
LES INSCRIPTIONS EN LICENCE SE DÉROULENT SELON LE CALENDRIER ANNUEL FIXÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE MARNE LA VALLÉE EN GÉNÉRAL DU 15 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE (SE RENSEIGNER).**

PROGRAMME

Enseignements de spécialisation

Maintenance et gestion

- Externalisation
- Organisation de la maintenance
- Méthodes de maintenance
- Gestion économique de la maintenance
- Analyse des coûts
- Maintenance immobilière
- GMAO
- Maintenance conditionnelle

Sûreté de fonctionnement

- Sécurité, certification, normalisation
- Risques électriques
- Sûreté et fiabilité

Enseignements scientifiques et techniques

(permettant la validation de la Licence professionnelle)

Sciences (238 h)

- Mathématiques générales
- Electricité
- Automatismes
- Statistiques, probabilités
- Mécanique
- Thermique
- Hydraulique
- Pneumatique
- Informatique

Entreprise (70 h)

- Stratégie des organisations
- Droit du travail
- Conduite de projet
- gestion de production

Communication (77 h)

- Communication comportementale
- Conduite de réunions
- Langues étrangères